

==== CONSEIL DU 04 NOVEMBRE 2013 ====

PRESENTS : Mesdames et Messieurs :

Serge CAPP, Bourgmestre-Président ;
 Didier HENROTTIN, Moreno INTROVIGNE, Michel HECKMANS, Richard MACZUREK, Echevins ;
 Jean-Louis MARNEFFE, Jean-Marie GENDARME, Marie-Claire BOLLAND, Frédéric TOOTH, Marie-Rose
 JACQUEMIN, Philippe GILLOT, Eric GRAVA, Ozgür YUCEL, Corinne ABRAHAM-SUTERA, Sylvia
 CANEVE, Serge FRANCOFFE, Annick GRANDJEAN, Cécile BEAUFORT, Claude KULCZYNSKI,
 Membres ;
 Alessandra BUDIN, Présidente du C.P.A.S. ;
 Alain COENEN, Directeur général.

ABSENTS et EXCUSES : M. Freddy LECLERCQ, MME Isabelle BERG, M. Dominique ZOCARO, Membres.

ORDRE DU JOUR :

RECEPTIONS : Mesdames MARTIAL, AIT TOUATI, ZIANT, retraitées.
 Madame GALLA, lauréate du travail.

SEANCE PUBLIQUE :

1. Déclaration de politique générale du collège (article L 1123-27 du code de la démocratie locale) : discussion et vote sur l'approbation.
2. Cartographie de l'éolien en Wallonie - avis.
3. Désignation d'un observateur du conseil au C.A. de la société coopérative *Home net services*.
4. Adhésion de la commune à l'A.S.B.L. Fédération du Tourisme de la Province de Liège.
5. Reconduction de la convention avec l'A.S.B.L. *Terre* pour la collecte des déchets textiles ménagers.
6. Taux de couverture des coûts en matière de déchets (coût-vérité).
7. Réparation de la toiture de l'église de Queue-du-Bois - ratification de la délibération prise en urgence par le collège le 21 octobre 2013.
8. Achat de guirlandes de Noël : mode de passation et fixation des conditions du marché.
9. Subventions 2013 aux groupements et associations : partie variable.
10. Modification budgétaire de la Fabrique d'église de Queue-du-Bois.
11. Modification budgétaire communale 2013/2.
12. Communications.

EN URGENCE :

13. Remplacement du représentant de la commune à l'A.G. de la société de logements « Terre et Foyer ».

o
o o

20.00 heures : Réception de TROIS AGENTS RETRAITEES :

- Mesdames Josephina AIT TOUATI, Marguerite ZIANT et Francine MARTIAL.
- Lauréate du travail :
- Madame GALLA n'était pas présente.

20.45 heures : OUVERTURE DE LA SEANCE PUBLIQUE.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente (séance publique) : adopté sans remarque, à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Bourgmestre précise que, en ce qui concerne l'acquisition du programme informatique, il convient encore d'attendre et d'avoir des certitudes quant à ses potentialités.

1. DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DU COLLEGE (ARTICLE L 1123-27 DU CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE) : DISCUSSION ET VOTE SUR L'APPROBATION.

LE CONSEIL,

Vu l'article L 1123-27 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Attendu que le projet de déclaration de politique générale, tel qu'il est repris ci-dessous, a été préalablement communiqué aux groupes politiques du conseil et lu en séance par Monsieur le Bourgmestre en séance du 07 octobre 2013;

Attendu qu'au cours de cette même séance du 07 octobre 2013, les groupes politiques de l'opposition avaient demandé le report de la discussion et du vote sur cette déclaration, eu égard au fait qu'ils avaient reçu la déclaration trop peu de temps avant la réunion du conseil ; que ce report avait été accepté par accord général ;

Attendu que le texte de la déclaration de politique générale est repris ci-dessous ;

A - DECLARATION POLITIQUE GENERALE DU COLLEGE DE BEYNE-HEUSAY 2013-2018

Notre programme de politique générale ne sera en aucun cas une révolution de palais. Au contraire, il s'inscrira normalement dans la continuité des décisions et des engagements pris lors des dernières mandatures selon le principe qui nous est cher, une gestion saine en « bon père de famille ».

Nos axes prioritaires sont et resteront le maintien de l'ensemble des aides et des services qui sont offerts à notre population par la commune et le C.P.A.S. Un autre axe concerne l'entretien optimal de notre patrimoine, ces ambitions doivent s'envisager en retardant au maximum toute augmentation fiscale.

Par ailleurs, tout comme par le passé, les finances, la sécurité, l'enseignement, la qualité de la vie, la vie associative, la jeunesse, la petite enfance, le 3^{ème} âge et l'aide sociale seront au centre de nos préoccupations.

Nous reprendrons ces objectifs tout en sachant, par expérience, que de nombreux problèmes surviendront de manière inattendue ou accidentelle ; il faudra aussi tenter de les résoudre.

FINANCES

Il est à noter que la crise financière et économique que nous traversons depuis 2008 a pour conséquence de plonger bon nombre de familles dans des difficultés financières pouvant aller, pour certains, jusqu'à la précarité.

Force est de constater qu'à tous les niveaux de pouvoir, des mesures impopulaires sont prises. Nous devons aussi déplorer que nombreuses charges sont transférées vers les communes sans contrepartie financière.

Nous devons être en permanence à la recherche de subsides afin d'alléger la charge communale. Toutefois, ceux-ci, dans divers domaines, sont souvent temporaires et posent à terme la problématique de la pérennisation du service offert (Proxibus, Service Elis...). Cette situation entraîne soit l'augmentation de la charge communale, soit purement et simplement l'abandon du projet. Dès lors, les subsides devront être de nécessité et non d'opportunité.

De plus, les conséquences de la crise économique, les répercussions de la perte des dividendes des intercommunales, notre participation toujours plus importante dans la sécurité de nos concitoyens, le service de police et le service d'incendie (pour ne citer qu'eux), l'augmentation de la charge des pensions de nos agents statutaires, l'impact de la « cotisation de responsabilisation », nous obligeront à être très attentifs à l'évolution des recettes et des dépenses et ce, de manière régulière, afin d'éviter la mise sous plan de gestion.

SECURITE

Police

Au sein de la zone de police, nous serons attentifs aux objectifs développés dans le Plan Zonal de Sécurité, à savoir, entre autres : diminuer les vols qualifiés dans les habitations, réduire les nuisances (vandalisme, drogue...) liées aux « bandes » de jeunes dans certains quartiers.

Nous insisterons auprès des instances compétentes pour améliorer la présence policière de quartier tout en sachant que, indépendamment de la bonne volonté des policiers, la charge judiciaire est lourde et prenante.

Nous serons aussi attentifs à la sécurité routière et lutterons contre les stationnements illicites, en particulier ceux qui contribuent à l'insécurité aux abords des écoles.

Toutefois, nous privilégierons la prévention, avant d'utiliser la répression, par l'utilisation du matériel acquis, à savoir un radar préventif et un analyseur de trafic.

Incendie

Nous continuerons à profiter des services de l'I.I.L.E., intercommunale d'incendie dont nous sommes membres. Celle-ci assure à nos citoyens un service de sécurité de qualité. Relevons que l'intercommunale, de la manière dont elle est structurée actuellement, répond aux critères énoncés dans la nouvelle réforme des services de sécurité civile.

ENSEIGNEMENT

Nous voulons garantir un enseignement de qualité à tous. Pour ce faire, une évaluation régulière de l'équipe éducative sera organisée, avec le concours des inspections.

Nous continuerons à lutter contre le décrochage scolaire et encouragerons la citoyenneté à l'école.

Notre intention est de maintenir la gratuité des différentes garderies, les classes de dépaysement et les activités extérieures.

Nous évaluerons l'acquisition et l'utilisation de tableaux interactifs et le cas échéant développerons cet outil pédagogique qui apparaît comme un complément à la sensibilisation et à la formation des élèves aux nouvelles technologies.

LOGEMENT - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Au cours de ces 12 dernières années, la population beynoïse a connu une croissance de 3,45 % passant de 11.600 habitants en 2000 à un peu plus de 12.000 en 2012.

En 2012, la population beynoïse a dépassé le seuil des 12.000 habitants. Ce chiffre conjugué à l'exiguïté de notre territoire (7,3 km²), ne permet pas d'envisager un développement massif de nouveaux lotissements ou logements. Nous rappelons que tout ce qui est au plan de secteur en zone à construire (zone rouge) n'est pas nécessairement constructible. Nous avons aussi le souci de maintenir le maximum de poumons verts de notre commune.

La première priorité est donc de favoriser la revalorisation du patrimoine bâti existant en soutenant les initiatives en matière d'investissement et en contraignant les propriétaires défaillants à améliorer leurs propriétés souffrant d'un défaut d'entretien.

En matière de logement public, notre volonté est d'en voir poursuivre le développement, notamment via la mise en œuvre du plan d'ancrage portant sur la création d'un éco-quartier sur le site de la « Ferme Juprelle ».

D'autre part, les loyers sont tellement élevés pour un certain nombre de citoyens qu'ils restreignent énormément leurs moyens de subsistance. Pour y répondre, la création d'une AIS (Agence Immobilière Sociale) est à l'étude en partenariat avec les C.P.A.S. de Herve, Soumagne, Blegny, Fléron, et Dalhem. Il est envisagé d'ouvrir cette collaboration aux sociétés de logement public établies sur l'ensemble de ce territoire.

Via les services logement de la commune et du C.P.A.S., nous poursuivrons les opérations visant à l'amélioration de la qualité des logements notamment par la réalisation des audits énergétiques.

ENTRETIEN DU PATRIMOINE

Espaces publics

La qualité de vie des citoyens constitue un objectif permanent du Collège communal. Celui-ci dispose de plusieurs leviers utiles à l'amélioration du cadre de vie de la population. L'un des principaux concerne l'aménagement et l'entretien des espaces publics.

En matière de voiries, le cadastre de l'ensemble de celles-ci a été réactualisé dès l'entame de la législature. Elles ont été classées en 5 catégories.

En fonction de ce cadastre, des priorités seront établies en tenant compte des moyens humains et financiers dont nous disposons. En outre, la lourdeur des procédures relatives aux travaux subsidiés et le potentiel des aides supra communales sont tels qu'il faudra envisager des investissements sur fonds propres.

Malgré ce constat, les fonds propres de la Commune devant être préservés au maximum, un soutien financier des différents acteurs régionaux sera systématiquement recherché.

Enfin, une attention particulière sera réservée aux modifications apportées par le nouveau décret modifiant les dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatives aux subventions, à certains investissements d'intérêt public et établissant un droit de tirage au profit des communes.

Bâtiments

En matière de bâtiments, les investissements seront envisagés en fonction de 4 impératifs :

- un maximum d'adéquation avec les besoins rencontrés ;
- la sécurité des utilisateurs ;
- les économies d'énergie ;
- la rationalisation de l'occupation.

Pour répondre à ces différents objectifs, il s'avère indispensable d'investir dans les études. C'est notamment le cas lorsqu'il s'agit d'agrandir une infrastructure sportive, d'améliorer l'efficacité énergétique, actuellement très déficiente du hall omnisports ou d'envisager le regroupement des services communaux sur un seul site.

Parallèlement à la conduite de ces études, il convient de rechercher toutes les pistes de subsidiation offertes par la Région wallonne (Ureba, infrasports, SAR,...) et la Fédération Wallonie-Bruxelles (infrastructures scolaires).

QUALITE DE LA VIE

Nous devons nous préparer tant que possible et dans les meilleures conditions à la mise en application des directives européennes relatives à la collecte des déchets, qui imposent l'utilisation des conteneurs à puce. Toutefois, nous ne passerons à ce système que si toutes les garanties d'efficacité et d'avantages pour le citoyen sont rencontrées.

Nous intensifierons la sensibilisation à l'environnement, à la protection et à l'amélioration du cadre de vie au travers de cycles de formation et d'informations soit par l'entremise des écoles, soit par des comités de quartier ou associatifs.

Nous avons aussi prévu l'installation de caméras sur l'espace public pour mieux lutter contre les incivilités environnementales.

SPORTS

Nous souhaitons, dans la mesure du possible, maintenir la gratuité de nos infrastructures et les aides octroyées aux différents clubs communaux.

Une nouvelle organisation prendra naissance dès cette année, à savoir le « Jogging de Beyne-Heusay ». En 2014, elle figurera au calendrier du « Challenge des Joggings de la Province de Liège ».

JEUNESSE

Nous estimons indispensable de prolonger l'action des « Educateurs de rues » qui s'inscrit à la fois dans le plan de cohésion sociale et dans un schéma de prévention.

Nous maintiendrons le panel d'activités proposées aux plus jeunes durant les vacances d'été. Le succès et la fréquentation dépassant nos limites techniques d'accueil, nous devons toutefois limiter l'accès aux enfants habitant la commune ou bénéficiant d'une attache familiale jusqu'au 2^{ème} degré ou fréquentant une des écoles de l'entité ou encore un des services du C.P.A.S.

PETITE ENFANCE

Nous continuerons à soutenir notre M.C.A.E. (maison communale d'accueil de l'enfance), notamment par la promotion des accueillantes à domicile. Il convient en effet de satisfaire une demande de plus en plus importante des citoyens.

Nous souhaitons aussi renforcer les actions menées en partenariat avec la Province de Liège comme l'Académie provinciale des sports qui, grâce à l'horaire et aux différentes disciplines proposées, contribue à développer l'accueil extra - scolaire.

CULTURE

Un de nos objectifs à moyen terme est de rouvrir et relancer la bibliothèque de Beyne-Heusay.

Nous encouragerons les actions menées par l'Académie de musique tout en privilégiant nos concitoyens en termes de minerval par rapport à nos voisins.

Nous souhaitons profiter de nos diverses infrastructures pour initier des cycles de conférences.

Enfin, selon nos moyens, nous maintiendrons les aides aux groupements beynoïses à vocation culturelle (théâtre, chorales, ...).

3^{ème} AGE

Nous sensibiliserons cette catégorie de citoyens sur des thématiques qui leur sont particulières telles que : les services communaux et C.P.A.S. rendus à domicile, la législation relative aux pensions, le handicap, la santé, l'hygiène alimentaire, la prévention de certaines affections, la circulation routière, la sécurité des personnes âgées, la pratique sportive, les loisirs et activités culturelles, ...

Comme pour d'autres secteurs, nous continuerons à fournir une aide en locaux, une aide logistique et une aide financière aux groupements représentatifs reconnus pour leurs actions.

Nous collaborerons, dans le cadre du Plan de cohésion sociale, avec le C.P.A.S. et tout autre groupement afin d'améliorer le retissage des liens intergénérationnels.

Nous approfondirons les possibilités de collaboration avec les maisons de repos et de soins locales.

Enfin, nous continuerons à organiser et soutenir des manifestations récréatives et festives (initiations sportives, concerts, spectacles, goûters, dîners...).

VIE ASSOCIATIVE

Comme déjà développé précédemment, nos efforts iront vers des aides directes (subsidés, ...) et indirectes (infrastructures, logistiques ...) qui permettront à tout notre tissu associatif de mener des actions de bien-être pour nos concitoyens.

Nous avons introduit un nouveau projet de « Plan de cohésion sociale » pour les années 2014-2019. Celui-ci vise d'une part, à poursuivre toutes les initiatives engagées dans le précédent plan (je cours pour ma forme, ateliers cuisine, couture, fleurs, sport 50+, espace public numérique, animations quartier, accompagnement psycho-social) en vue de renforcer l'accès aux droits fondamentaux et, d'autre part, à soutenir toute proposition émanant des citoyens ou de groupements de citoyens qui aurait pour but de renforcer la co-construction sociale (comités de quartier, prise en charge d'animations...).

CULTES

Comme par le passé, nous serons à l'écoute des demandes des diverses sensibilités religieuses et philosophiques reconnues et dans le respect de la Constitution et des lois.

Dans le respect des convictions de chacun, il est devenu nécessaire, dans le contexte actuel, d'engager avec les fabriques d'églises un dialogue constructif de manière à rationaliser les dépenses et investissements.

TOURISME

En collaboration avec la Maison du Tourisme des Thermes et Coteaux, nous encouragerons les initiatives touristiques qui visent un tourisme doux, intégré et de qualité, basé sur le patrimoine communal.

COMMERCE

Nous continuerons à privilégier le commerce de proximité dans les différentes entités de notre commune en le rendant plus attractif par la propreté, l'accessibilité et la sécurité dans les rues. Nous maintiendrons les contacts entre les commerçants et l'autorité communale afin de mieux cerner les problèmes rencontrés par ceux-ci dans leur travail quotidien.

ACTION SOCIALE

Le Collège, au travers d'actions de partenariat entre les services communaux et du C.P.A.S., tentera de répondre à des besoins de plus en plus pressants d'une population qui subit des difficultés économiques croissantes.

En partenariat avec les C.P.A.S. des communes voisines, nous avons la volonté de privilégier la formation de personnes peu qualifiées afin d'étendre leur horizon de travail, d'acquérir les habitudes et comportements propices à l'obtention graduelle et à la conservation d'un emploi.

Les différentes collaborations entre les services dépendant du C.P.A.S. et d'autres organismes comme le Forem, seront maintenues voire développées. Il en ira de même pour le service « SPOT » afin d'intensifier la recherche de débouchés extérieurs et d'encadrer les personnes dans des ateliers emploi.

En matière de médiation de dettes, service de plus en plus sollicité, un volet prévention sera ajouté afin d'attirer l'attention des consommateurs sur les dangers des achats inconsidérés et des « crédits faciles ».

Le C.P.A.S., au travers de ses différentes composantes restera un partenaire particulièrement actif au sein du Plan de cohésion sociale.

PERSONNEL

Dans le prolongement de la réforme des grades légaux, un contrat d'objectifs sera mis en place avec l'Administration et son Directeur général.

Les différentes missions, sans cesse plus importantes, dévolues aux communes ont fait apparaître de nouvelles fonctions et de nouveaux postes (conseillers urbanisme, logement, environnement...). En conséquence, le cadre du personnel, qui n'a plus été modifié depuis 1996, ne correspond plus à la réalité du terrain. Aussi nous envisagerons une actualisation du cadre avec à l'esprit une pérennisation des emplois indispensables au bon fonctionnement de l'Administration.

B - CONSIDERATIONS DU GROUPE POLITIQUE M.R. SUR LA DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DU COLLEGE (lue en séance par **Mademoiselle Bolland**).

FINANCES

Attention de ne pas devenir une commune qui ne fasse que de la gestion journalière. Pour rendre la commune plus attractive, il faut, malgré les difficultés, investir. Ayons de l'ambition.

Enseignement :

Nous pensons qu'il faut, à tout prix, agir pour que l'école de Beyne centre redevienne une école pour tous. Parce que, si le pluralisme est une bonne chose, il ne faudrait pas qu'on en arrive à ce que l'exception soit l'élève belge.

LOGEMENT

2 questions :

1. Quels sont les moyens dont dispose la commune pour contraindre un propriétaire privé à améliorer sa propriété souffrant d'un défaut d'entretien ?
2. Quand vous parlez d'améliorer la qualité des logements via les audits énergétiques, de quels logements parlez-vous ?

CULTURE

Concernant l'académie de musique que vous encouragez, nous remarquons que depuis que le CA ne compte plus que des représentants politiques, le nombre de C.A. est en nette diminution. Auparavant, un C.A. par mois sauf pendant les vacances d'été, cette année 2013, on comptera quatre C.A. en tout et pour tout.

COMMERCE

Qu'avez-vous mis ou qu'allez-vous mettre en place pour maintenir des contacts entre les commerçants et l'autorité communale, au quotidien ?

Monsieur le Bourgmestre répond aux interpellations du groupe M.R. :

- la commune dispose d'un conseiller logement qui est à la disposition de la population pour donner des conseils mais aussi pour opérer des diagnostics lorsqu'on est en présence de logements problématiques (ruine, insalubrité...);

- l'aide au commerce local prend la forme de petites interventions ponctuelles telles que celle qui m'a récemment amené à refuser la présence d'un boulanger ambulant sur la place de Bellaire pour ne pas amener une concurrence à un magasin établi à Bellaire.

Monsieur le Bourgmestre et Monsieur Maczurek répondent que le C.A. de l'Académie de musique se réunit chaque fois qu'il est nécessaire de prendre des décisions, ni plus ni moins.

C - COMMENTAIRES DU GROUPE POLITIQUE cdH Ecolo
SUR LA DPG DU COLLEGE
(lus en séance par Monsieur Marneffe).

D'abord, nous ne pouvons qu'apprécier positivement un certain nombre de propositions qui se trouvent dans cette déclaration et qui rejoignent nos propres préoccupations.

- Le maintien des aides et des services offerts à la population et l'entretien optimal du patrimoine communal (sauf que le Proxibus a dû être supprimé, comme annoncé par le groupe cdH-écolo).
- Une attention permanente à l'évolution des recettes et des dépenses (sauf que bon an mal an on tourne à +/- 600.000 € par an de déficit à l'exercice propre).
- L'amélioration de la sécurité routière en particulier aux abords des écoles, et ce en privilégiant la prévention.
- La volonté de garantir un enseignement de qualité pour TOUS.
- Le souci de maintenir le maximum de poumons verts dans la commune.
- La création d'une Agence Immobilière Sociale.
- L'aménagement et l'entretien des espaces publics.
- L'actualisation du cadastre des voiries (demandé par nous, avec insistance, depuis des années).
- La sensibilisation à l'environnement, à la protection et à l'amélioration du cadre de vie.
- Le soutien aux «éducateurs de rue» et le maintien des activités proposées aux plus jeunes durant les vacances d'été.
- La réouverture et la relance de la bibliothèque de Beyne-Heusay.
- L'encouragement aux actions menées par l'Académie de musique.
- Le retissage des liens intergénérationnels (notre demande de faire des activités communes 3^{ème} âge / handicapés / jeunes restant d'actualité).
- Les aides directes et indirectes au tissu associatif.
- Le développement d'un tourisme doux, intégré et de qualité.
- Le soutien au commerce de proximité dans les différentes entités de notre commune.
- Le maintien d'une action sociale pour répondre aux besoins de plus en plus pressants d'une population qui subit des difficultés économiques croissantes.
- Etc ...

Notre groupe veillera à accompagner de manière constructive la réalisation de ces objectifs, en proposant le cas échéant des moyens d'action de nature à en améliorer et/ou à en accélérer la mise en œuvre.

Ensuite, nous aimerions avoir quelques éclaircissements sur différents aspects de la déclaration que vous nous soumettez ici :

- Vous parlez de « retarder au maximum toute augmentation fiscale » ; cela signifie-t-il qu'en fine, vous considérez cette augmentation comme inéluctable (voir le déficit annuel) ?
- Vous comptez être attentifs aux objectifs développés dans le Plan Zonal de Sécurité, à savoir, entre autres, diminuer les vols qualifiés dans les habitations et réduire les nuisances (vandalisme, drogue...) liées aux « bandes » de jeunes dans certains quartiers ; quelles actions envisagez-vous de proposer pour atteindre ces objectifs qui malheureusement s'avèrent jusqu'à présent peu accessibles ? Et que comptez-vous faire pour qu'une présence des policiers sur le terrain soit enfin visible ?
- Concernant la sécurité routière aux abords des écoles, envisagez-vous d'organiser des cheminements piétons et/ou cyclistes pour permettre un accès doux à celles-ci ?
- Toujours concernant les écoles, votre volonté de garantir un enseignement de qualité pour TOUS inclut-elle un soutien accru aux deux réseaux, au-delà dès lors des avantages sociaux (classes de dépaysement...) ?
- En matière d'aménagement du territoire (et notamment concernant votre objectif de maintenir le maximum de poumons verts dans la commune), quels outils comptez-vous utiliser (schéma de structure communal, CCATM, PCA) ?
- Concernant la revalorisation du patrimoine bâti existant, vous voulez soutenir les initiatives en matière d'investissement ; certaines mesures particulières (primes, information ciblée...) sont-elles envisagées ?
- Pour permettre une amélioration du cadre de vie de la population, le collège se donne comme outil central l'aménagement et l'entretien des espaces publics ; de quel type d'espace public parlez-vous ? quel type d'aménagement envisagez-vous dans les années à venir ?
- Vous entendez promouvoir les accueillantes à domicile (petite enfance) ; quels actions comptez-vous mettre en place pour assurer cette promotion ?
- Quand comptez-vous pouvoir rouvrir la bibliothèque de Beyne-Heusay ? Pouvons-nous considérer que cela sera possible dans le courant de l'année 2014 (alors que le bibliothécaire est toujours payé, vu le recours introduit) ?
- Vous envisagez de sensibiliser les personnes du 3ème âge sur des thématiques qui leur sont particulières ; par quelles voies allez-vous réaliser cette information ?
- Votre volonté est de vous mettre à l'écoute des propositions émanant des citoyens ou des groupements de citoyens ; quels outils comptez-vous mettre en place pour favoriser cette consultation ?
- Vous estimez nécessaire d'engager avec les fabriques d'églises un dialogue constructif de manière à rationaliser les dépenses et investissements ; ce dialogue nous semble d'ores et déjà exister, avec le souci partagé de limiter les demandes faites à la commune ; dès lors, plutôt que de l'engager, ne s'agit-il pas simplement de le poursuivre ? ou avez-vous des objectifs nouveaux particuliers ?
- Comment comptez-vous encourager les initiatives touristiques qui visent un tourisme doux, intégré et de qualité, basé sur le patrimoine communal ? quels aspects concrets pourraient prendre la collaboration avec la Maison du Tourisme ?

En vous remerciant déjà pour l'attention que vous accorderez à ces questions, nous voudrions aussi vous proposer d'être plus attentifs encore à la possibilité d'enrichir votre action par quelques idées émanant des partis de l'opposition. Le groupe « cdH-écolo » continuera de faire des propositions inspirées de son programme tout au long de la législature. Nous sommes persuadés que certaines peuvent être réalisées, tous ensemble, dès avant les élections de 2018.

Monsieur le Bourgmestre répond aux interpellations du groupe cdH-Ecolo.

- Le réalisme n'est pas un manque d'ambition mais il faut chaque année veiller à boucler un budget qui devient sans cesse plus difficile (la modification budgétaire est présentée avec un déficit de 590.000 €) comme elle l'est dans beaucoup de communes.

- La situation devient à ce point difficile que, sans aide complémentaire de la Région, il deviendra presque impossible de ne pas toucher à la fiscalité.
- La DPG fait état de nombreuses actions qui ont déjà été entamées et qu'il convient d'améliorer chaque fois que c'est possible.
- Comme elle l'a toujours fait depuis que je suis bourgmestre, la majorité restera à l'écoute des suggestions de l'opposition.
- Bibliothèque de Beyne : on va essayer de trouver une solution pour arriver à rouvrir.
- Fabriques d'église : je salue le travail de fond du groupe cdH mais c'est ensemble que nous devons arriver à trouver ses solutions financièrement rationnelles.
- Présence policière : on fait avec les moyens du bord pour appliquer le plan zonal de sécurité (et le plan national) mais il faut savoir qu'il y a parfois un taux d'absentéisme de 30 % dans les postes locaux.
- Enseignement : il faut rappeler que la majorité, à Beyne, fut une des premières à appliquer les dispositions légales (décret de 2001) relatives aux avantages sociaux.
- Je ne suis pas persuadé que des outils tels que la CCATM, le schéma de structure... apporteront une réelle plus-value pour le développement urbanistique de notre commune.
- Aménagement des espaces publics : nos équipes font quotidiennement ce qui est possible afin de répondre au mieux aux attentes des citoyens.
- Accueilantes à domicile : c'est notre M.C.A.E. (maison communale d'accueil de l'enfance) qui établit les contacts nécessaires avec elles.
- Troisième âge : on fait ce qu'on peut avec le personnel et les moyens financiers que nous avons.
- Promotion du tourisme doux : c'est là la mission fondamentale de la maison du tourisme des Thermes et Coteaux, dont la commune de Beyne-Heusay fait partie.

Monsieur Marneffe : le groupe cdH-Ecolo sera attentif, tout au long de la mandature, à ce que ces objectifs soient mis en œuvre.

Par 12 voix pour (PS) et 8 abstentions (cdH-Ecolo et M.R.),
APPROUVE la déclaration de politique générale du collège pour la mandature 2013-2018.

La déclaration sera publiée conformément aux dispositions prévues par l'article L 1133-1 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

2. CARTOGRAPHIE DE L'EOLIEN EN WALLONIE - AVIS.

Monsieur le Bourgmestre : même si aucune zone d'implantation n'est prévue sur le territoire de notre commune, il convient d'être prudent et d'attirer l'attention du gouvernement wallon sur un certain nombre de points.

Monsieur Tooth croit savoir que, à l'échelle de la Région wallonne, des institutions, des groupements ont émis un certain nombre de remarques sur les distances par rapport aux habitations, sur les nuisances possibles, ...

Madame Lambinon, conseillère en environnement, précise que - après la réunion d'information du 28 octobre - la commune (comme les autres communes) a reçu un mail de la fédération des industries éoliennes (Edora). Cet avis a été mentionné dans la délibération du conseil, même s'il n'était pas recevable sur la forme (le S.P.W. nous l'a confirmé au cours d'une communication téléphonique). En réalité, cet avis ne contient aucun argument de fond, sinon une mise en cause du processus d'enquête public au motif qu'il résulterait d'un sondage Ipsos que « la plupart des citoyens sont favorables à l'éolien ».

Par ailleurs, il faut être conscient de la difficulté de stockage de l'énergie. Il fut une époque où, lors de pics de production et donc de surplus, certains pays acheminaient l'électricité vers d'autres pays, mais cela nécessite des lignes haute tension en continu. Des procédés nouveaux apparaissent, notamment pour utiliser ces surplus et produire de l'hydrogène.

Suite à une demande de **Mademoiselle Bolland**, elle lit l'attendu qui a été intégré dans la délibération pour mentionner l'intervention d'Edora.

Monsieur Marneffe remercie pour ces explications et ajoute que, dans cette problématique comme dans d'autres, le syndrome Nimby n'est jamais loin.

LE CONSEIL,

Vu les objectifs fixés par l'Union européenne en matière énergétique notamment la réduction des gaz à effet de serre, l'augmentation de la part des énergies renouvelables et l'accroissement de l'efficacité énergétique d'ici 2020 ;

Vu l'objectif du Gouvernement wallon d'atteindre pour 2020, une production effective de 8000 GWh d'électricité renouvelable produite sur le sol wallon, dont une contribution importante de l'éolien onshore ;

Vu la décision du Gouvernement wallon du 21 février 2013 d'adopter un cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en Wallonie ;

Vu les modifications apportées par le Gouvernement wallon à ce cadre de référence adoptées le 11 juillet 2013 suite aux remarques émises par les Communes et aux conclusions du rapport sur les incidences environnementales ;

Attendu que l'objectif de ce nouveau document est de fixer des recommandations pour les projets éoliens de manière à assurer la qualité de vie des Wallons, tout en permettant à la Wallonie d'atteindre les objectifs énergétiques que s'est fixé le Gouvernement. ;

Attendu que le développement du secteur éolien doit assurer une production annuelle de 3800 GWh à l'horizon 2020 (soit près de 15 % de nos besoins en électricité) ;

Attendu que le Gouvernement wallon a également adopté provisoirement une carte identifiant les zones les plus favorables pour le développement de l'éolien et déterminant, pour les 30 lots qu'elle délimite, le productible minimal permettant d'atteindre les objectifs énergétiques pour 2020 ;

Attendu que pour contrer les défauts du régime du « premier arrivé, premier servi », le Gouvernement wallon a la volonté d'organiser un mécanisme d'attribution « par lots », chaque lot faisant l'objet d'un appel à projets qui permettra la mise en concurrence des développeurs éoliens ;

Attendu que le projet sélectionné sera celui qui respecte le mieux le cadre de vie de la population, le paysage et permettra la plus grande participation citoyenne et/ou communale, tout en visant à optimiser l'exploitation du gisement venteux ;

Attendu que le texte prévoit de manière claire les recommandations d'implantation des éoliennes dans les années à venir :

- respect des distances minimales entre les zones d'implantation d'éoliennes et les habitations,
- priorisation de la pose des mats éoliens le long des grandes infrastructures (autoroutes, voies de chemin de fer),
- définition d'un grand nombre de zones où il est exclu d'installer des éoliennes (zone d'habitat, zones naturelles protégées, ...),
- fixation de critères de distance minimale entre les sites éoliens,
- définition et limitation de l'effet d'encercllement,
- intégration des éoliennes dans le paysage en respectant les lignes de force du paysage,

Attendu que le nouveau cadre éolien donne également une orientation forte pour la participation soutenue des communes, des intercommunales et des citoyens dans les parcs éoliens ;

Attendu qu'en application des dispositions du Livre Ier du Code de l'Environnement, l'ensemble des documents susmentionnés a été soumis à enquête publique organisée, sur le territoire de la commune de Beyne-Heusay, du 16 septembre 2013 au 30 octobre 2013 ;

Attendu que bien que transmis dans les délais d'enquête, mais non dans les formes prescrites, un courrier électronique nous a été adressé par la fédération des énergies renouvelables (EDORA) sollicitant du Conseil communal qu'il prenne en compte un sondage concernant la perception favorable de l'éolien ;

Attendu que cette fédération estime que les résultats dudit sondage constituent la seule base quantitative sérieuse permettant de relativiser les résultats de l'enquête publique ;

Attendu que ledit courriel n'avance pas d'arguments de fond, mais s'attaque plutôt au processus démocratique qu'est l'enquête publique et plus particulièrement à l'importance que le Conseil communal devrait accorder aux objections émises par les citoyens ;

Vu le certificat attestant que la publicité a été organisée conformément à la législation ;

Vu le procès-verbal de clôture de l'enquête publique dont il résulte que le projet susmentionné n'a rencontré aucune opposition ;

Vu la délibération du Conseil communal du 03 octobre 2011 adoptant un règlement communal interdisant l'implantation d'éoliennes particulières ou privatives sur le territoire communal ;

Attendu qu'au regard de la cartographie proposée, la commune de Beyne-Heusay ne sera pas impactée par un projet éolien, aucune implantation éolienne n'étant prévue sur le territoire communal ou à proximité immédiate ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'attirer l'attention du Gouvernement wallon sur l'importance :

- 1) d'encadrer l'installation et l'exploitation d'éoliennes en définissant de manière minutieuse, des conditions sectorielles à même d'éviter toute dérive préjudiciable aux communes et de limiter les répercussions négatives sur les citoyens,
- 2) de mettre à disposition des communes impactées, des moyens permettant le contrôle du respect de ces conditions sectorielles, notamment en matière de bruit,
- 3) d'étudier la mise en place de systèmes de stockage de l'énergie produite permettant de palier aux fluctuations de la production d'énergie éolienne et ainsi de maximaliser les rendements éoliens.

3. DESIGNATION D'UN OBSERVATEUR DU CONSEIL AU C.A. DE LA SOCIETE COOPERATIVE HOME NET SERVICES.

LE CONSEIL,

Vu le code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ;

A l'unanimité des membres présents,

DESIGNE Madame Annick GRANDJEAN, conseillère communale, membre du groupe politique cdH-Ecolo, en qualité d'observatrice du conseil communal au comité d'administration de la société coopérative *Home net services*.

La présente délibération sera transmise :

- à la société coopérative *Home net services*,
- à Madame Annick GRANDJEAN.

4. ADHESION DE LA COMMUNE A L'A.S.B.L. FEDERATION DU TOURISME DE LA PROVINCE DE LIEGE.

LE CONSEIL,

Vu le code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la lettre de la Fédération du tourisme de la Province de Liège, du 26 septembre 2013, invitant la commune de Beyne-Heusay à adhérer à ladite fédération (adhésion gratuite) et à désigner un représentant ;

A l'unanimité des membres présents,

MARQUE SON ACCORD sur le principe de l'adhésion de la commune de Beyne-Heusay à l'A.S.B.L. Fédération du tourisme de la Province de Liège ;

DESIGNE Monsieur Michel HECKMANS, échevin du commerce, en qualité de représentant de la commune.

La présente délibération sera transmise :

- à la Fédération du tourisme de la Province de Liège,
- à Monsieur Michel HECKMANS.

5. RECONDUCTION DE LA CONVENTION AVEC L'A.S.B.L. TERRE POUR LA COLLECTE DES DECHETS TEXTILES MENAGERS.

Monsieur Marneffe tient à saluer l'action de cette A.S.B.L. sociale qui emploie quelque 200 travailleurs et est en proie à des pratiques de concurrence déloyale dans le domaine de la récupération de vêtements.

LE CONSEIL,

Vu l'article 21 du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 mars 2004, notamment l'article 2 interdisant la mise en centre d'enfouissement technique (C.E.T.) de certains déchets ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 avril 2009 déterminant les modalités de gestion de la collecte des déchets textiles ménagers ;

Vu la demande de l'a.s.b.l. Terre, implantée depuis de nombreuses années sur le territoire communal via un réseau de douze sites de bulles à textiles, sollicitant le maintien de son réseau de collecte ;

Attendu qu'afin de se conformer à la législation en vigueur en matière de gestion des collectes des déchets textiles, il y a lieu d'établir une convention avec un collecteur ;

Attendu que l'activité de l'a.s.b.l. Terre s'effectue à la satisfaction des habitants, aucune plainte n'étant, à ce jour, enregistrée par les services communaux ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser le maintien des sites actuels d'apports volontaires de textiles « TERRE » situés en domaine public.

Article 2 : d'adopter la nouvelle convention pour la collecte des déchets textiles ménagers établie entre l'a.s.b.l Terre et la commune.

Copie de la présente délibération et de la convention annexée signée sera transmise à l'a.s.b.l. Terre.

6. TAUX DE COUVERTURE DES COUTS EN MATIERE DE DECHETS (COUT-VERITE).

Madame Lambinon donne des explications complémentaires par rapport à ce qui avait déjà été donné lors de la réunion d'information.

Monsieur Tooth demande si le taux de couverture réel (au compte) confirme le taux de couverture prévisionnel (au budget).

Madame Lambinon : ce fut le cas jusqu'au compte 2012, avec parfois un léger décalage dû au fait qu'il est difficile de prévoir les tonnages qui sont apportés chez Intradel ; or, une partie du coût du traitement est calculé sur base de ces quantités. On n'a par définition pas encore les chiffres totaux pour 2013.

Monsieur Marneffe tient à souligner les efforts qui sont faits pour informer les conseillers communaux et il les apprécie. Il précise simplement qu'il souhaiterait, dans le futur, que le tableau du coût-vérité permette de comparer les chiffres de deux années (l'année en cours et la précédente).

LE CONSEIL,

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation notamment les articles L.1122-30 et L3131-1 ;

Vu le décret du 22 mars 2007 modifiant le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets, imposant notamment aux communes la couverture progressive du coût-vérité intégrant les services minimaux de gestion des déchets et tous les services complémentaires ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 05 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents ;

Vu la circulaire ministérielle du 30 septembre 2008 relative à la mise en œuvre de l'arrêté du Gouvernement wallon du 05 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages ;

Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière d'établissement et de recouvrement des taxes communales ;

Vu le plan wallon des déchets « Horizon 2010 » ;

Vu sa délibération du 07 octobre 2013 relative à la taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Vu la circulaire du 23 juillet 2013 relative à l'élaboration des budgets communaux,

Vu le tableau prévisionnel informatisé de couverture du coût-vérité référencé 44149, tel que repris ci-dessous ;

<u>Somme des recettes prévisionnelles :</u>	626.129,87 €	
Dont contributions pour la couverture du service minimum :		443.740,00 €
Dont produit de la vente de sacs ou vignettes payants (service complémentaire)		164.280,00 €
<u>Somme des dépenses prévisionnelles (*) :</u>	639.940,60 €	
<u>Taux de couverture du coût-vérité :</u>	<u>626.129,87 € x 100 = 98 %</u>	
	639.940,60 €	

(*) Par dépenses prévisionnelles, il faut entendre les dépenses établies sur base de l'exercice 2012, revues à la hausse ou à la baisse sur base d'éléments prévisibles ou avérés tels que l'indexation, l'impact de la hausse du prix des carburants sur les coûts de collecte, la mise en place d'une nouvelle collecte, etc.

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- d'entériner le taux de couverture prévisionnel des coûts en matière de déchets des ménages pour l'année 2014, soit 97,84 %,
- en conséquence, de ne pas modifier le règlement-taxe relatif à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés arrêté par le conseil communal en date du 07 octobre 2013, l'obligation imposée par la Région wallonne, soit un taux de couverture en 2014 compris entre 95 % et 110 %, étant rencontrée.

La présente délibération sera transmise à l'Office wallon des déchets.

7. REPARATION DE LA TOITURE DE L'EGLISE DE QUEUE-DU-BOIS - RATIFICATION DE LA DELIBERATION PRISE EN URGENCE PAR LE COLLEGE LE 21 OCTOBRE 2013.

Monsieur le Bourgmestre, Monsieur Henrottin et Monsieur le Directeur général donnent des détails sur ce point et sur la collaboration qui s'est établie entre la F.E et le service des travaux.

Monsieur Marneffe demande que, d'une manière générale, l'échevin en charge des fabriques d'église répercute les décisions qui sont prises dans les conseils des fabriques.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et ses modifications ultérieures, notamment les articles L1222-3 et L1222-4 relatifs aux compétences du Conseil communal, L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ainsi que L3211-1 à 3231-9 relatifs à la publicité de l'administration ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26 § 1, 1° c (urgence impérieuse résultant d'événements qui étaient imprévisibles pour le pouvoir adjudicateur) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5 § 4 ;

Vu la délibération du collège communal du 21 octobre 2013 décidant :

- d'attribuer, en urgence, le marché relatif à la remise en état de la toiture de l'église de Queue-du-Bois à la firme Habitoit sprl, rue du Grand Moulin, 79B à 4671 Saive, pour le montant de 6.019,75 € TVA comprise ;
- de prévoir un crédit spécial pour la réalisation de cette dépense ;
- que les coûts supplémentaires éventuels seront pris en charge par la fabrique d'Eglise de Queue-du-Bois ;

Attendu qu'il convient de ratifier la décision du collège communal précitée ;

Vu l'avis de légalité favorable délivré par le directeur financier en application de l'article L 1124-40 du code wallon de la démocratie locale ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

1. de ratifier la décision du collège communal du 21 octobre 2013 d'attribuer, en urgence, le marché relatif à la remise en état de la toiture de l'église de Queue-du-Bois à la firme Habitoit sprl, rue du Grand Moulin, 79B à 4671 Saive, pour le montant de 6.019,75 € TVA comprise et de prévoir un crédit spécial pour réaliser cette dépense ;
2. que les éventuels coûts supplémentaires seront pris en charge par la fabrique d'Eglise de Queue-du-Bois.

La délibération sera transmise :

- au service des Finances,
- au service des Travaux.

8. ACHAT DE GUIRLANDES DE NOEL : MODE DE PASSATION ET FIXATION DES CONDITIONS DU MARCHE.

Monsieur le Bourgmestre précise qu'on essaiera de faire avec ce qu'on a et qu'on n'achètera pas nécessairement de nouvelles guirlandes.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et ses modifications ultérieures, notamment les articles L1222-3 et L1222-4 relatifs aux compétences du conseil communal, L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ainsi que L3211-1 à 3231-9 relatifs à la publicité de l'administration ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26 § 1, 1° a (montant du marché HTVA n'atteint pas le seuil de 8.500,00 €) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 110 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5 § 4 ;

Attendu qu'il convient de procéder à l'achat de guirlandes de Noël munies de diodes économiques pour remplacer les décorations lumineuses ornant les sapins qui sont placés à Bellaire et à Queue-du-Bois à l'occasion des fêtes de fin d'année ;

Attendu que le service technique communal a établi une description technique n° 2013/069 relative au marché de fournitures précité dont le montant est estimé à 3.000 € TVAC ;

Attendu qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée par facture acceptée ;

Vu l'avis de légalité favorable délivré par le directeur financier en application de l'article L 1124-40 du code wallon de la démocratie locale ;

Attendu que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013 (article 76305/742-98-20130024) ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

1. de procéder à l'achat de guirlandes lumineuses et d'approuver la description technique n° 2013/069 ainsi que le montant de ce marché de fournitures, estimé à 3.000,00 € TVA comprise, établis par le service technique communal ;
2. de choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché.

La délibération sera transmise :

- au service des Finances,
- au service des Travaux.

9. SUBVENTIONS 2013 AUX GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS : PARTIE VARIABLE.

LE CONSEIL,

Vu la circulaire du ministre des affaires intérieures de la Région wallonne, du 14 février 2008, relative à l'octroi et au contrôle des subventions, ainsi que sa délibération du 23 février 2009 au même objet ;

Vu les articles L 3331-1 à L 3331-9 du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation, relatifs au contrôle de l'octroi de certaines subventions ;

Vu la délibération du 10 mai 2010 fixant le règlement relatif à l'octroi et au contrôle des subventions ;

Attendu qu'il convient de soutenir les activités d'intérêt général développées par les différents groupements, en leur accordant un subside annuel destiné à couvrir une partie des frais ordinaires de fonctionnement ;

Attendu que les organismes bénéficiant d'un subside inférieur à 1.239,47 euros sont exonérés des obligations de fournir d'office leurs comptes et rapports financiers ; qu'il convient cependant de demander, avant la liquidation du subside, un rapport d'activité de l'année précédente et le programme d'activité de l'année en cours ;

Attendu que, conformément à la délibération du 10 mai 2010, un premier montant forfaitaire a déjà été attribué aux différents groupements ;

Considérant qu'il y a lieu, sur base des renseignements fournis par ces mêmes groupements, d'attribuer la partie variable des subsides pour l'année 2013 ; que le détail des calculs figure dans un tableau remis aux conseillers ;

Attendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013 ;

A l'unanimité des membres présents,

CHARGE le receveur communal de liquider les subventions dont la liste est reprise ci-dessous :

Montants variables attribués sur base des articles 8 à 10 de la délibération du 10 mai 2010.

NOM du CLUB	Montants variables
-------------	--------------------

76402/332-02

Union Beynoise de handball	960.00 €
Union Beynoise de gymnastique	840.00 €
Judo Club Beynois	360.00 €
Havana club Beyne	75.00 €
Club de pétanque La Moisson	630.00 €
ASBL Energie Bellaire	450.00 €
Tennis de table Bellaire	360.00 €
Amicale tennis de table	360.00 €
Les pingouins de Bellaire	150.00 €
Vélo Club Beynois	180.00 €
RFC Queue-du-Bois	450.00 €
Kumgang Beyne (Taekwondo)	360.00 €
Les Tétards	720.00 €
Cyclo Club Bellaire	90.00 €
Les Roteus Di Houssaie	720.00 €
Boxe française	75.00 €
Net Volley Beyne	180.00 €
Club Cycliste CCCPL	360.00 €
	7.320.00 €

76102/332-02

Société Royale Les amis de l'enfance ouvrière	210.00 €
Unité Scout de Queue-du-Bois (15 ^{ème} d'Outremeuse)	840.00 €
Unité Scout de Fayembois (17 ^{ème} d'Outremeuse)	525.00 €
	1.575.00 €

76201/332-02

Chorale Si on chantait	150.00 €
------------------------	----------

Li Taclin Bellairien	150.00 €
Vie Féminine Section Beyne-Heusay	150.00 €
Chorale Cantabile	150.00 €
Yalla ! En avant !	150.00 €
Société Horticole et petit élevage de Queue-du-Bois	150.00 €
Comité de quartier Les Amis de la Belle Epine	150.00 €
Comité de quartier du Vieux Thier	150.00 €
Confrérie des Clawti	150.00 €
Jeunesse et Loisirs	150.00 €
	1.500.00 €

76203/332/02

Amicale des Pensionnés et Prépensionnés de Beyne-Heusay	250.00 €
Amicale des Pensionnés et Prépensionnés de QDB	250.00 €
Amicale des Pensionnés et Prépensionnés de Bellaire	250.00 €
	750.00 €

82301/332/02

ASPH	250.00 €
	250.00 €

Un exemplaire de la présente délibération sera transmis :

- à Monsieur le Directeur financier,
- au service des Finances.

10. MODIFICATION BUDGETAIRE DE LA FABRIQUE D'EGLISE DE QUEUE-DU-BOIS.**LE CONSEIL,**

Vu la modification budgétaire 2013-1 de la Fabrique d'Eglise de Queue-du-Bois (Saint-Antoine) ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes ;

Par 8 voix POUR (cdH-Ecolo et MR) et 12 ABSTENTIONS (PS),

EMET UN AVIS FAVORABLE à l'approbation de la modification budgétaire 2013-1 de la Fabrique de Queue-du-Bois :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
Budget ou précédente modification	11.264,00 €	11.264,00 €	Equilibre
Augmentations	1.210,00 €	1.210,00 €	-
Diminutions	-	-	-
Totaux après modification	12.474,00 €	12.474,00 €	Equilibre

La présente délibération sera soumise aux autorités de tutelle, avec la modification budgétaire.

11. MODIFICATION BUDGETAIRE COMMUNALE 2013/2.

Monsieur le Bourgmestre présente cette modification dont le déficit important à l'exercice propre (590.000 €) résulte, notamment, de trois importantes diminutions de recettes : les dividendes Tecteo-gaz, le financement des communes et la ristourne de la C.I.L.E.

LE CONSEIL,

Vu le code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le règlement général sur la comptabilité communale ;

Considérant que certaines sommes prévues au budget communal 2013 doivent être revues ;

Vu l'avis de la commission instituée sur base de l'article 12 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 05 juillet 2007 contenant le règlement de la comptabilité communale ;

Par 12 voix POUR (PS) et 8 voix CONTRE (cdH-Ecolo et MR),

DECIDE DE MODIFIER le **budget ordinaire** 2013 comme suit :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
BUDGET INITIAL OU APRES LA DERNIERE MODIFICATION BUDGETAIRE	12.959.223,71 €	11.158.734,45 €	+ 1.800.489,26 €
AUGMENTATION DE CREDITS	41.885,12 €	126.126,04 €	- 84.240,92 €
DIMINUTION DE CREDITS	274.663,07 €	201.821,34 €	- 72.841,73 €
NOUVEAUX RESULTATS	12.726.445,76 €	11.083.039,15 €	+ 1.643.406,61 €

Par 12 voix POUR (PS) et 8 voix CONTRE (cdH-Ecolo et MR),

DECIDE DE MODIFIER le **budget extraordinaire** 2013 comme suit :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
BUDGET INITIAL OU APRES LA DERNIERE MODIFICATION BUDGETAIRE	2.614.085,23 €	2.158.501,34 €	+ 455.583,89 €
AUGMENTATION DE CREDITS	127.747,87 €	133.200,00 €	- 5.452,13 €
DIMINUTION DE CREDITS	57.270,00 €	-	- 57.270,00 €
NOUVEAUX RESULTATS	2.684.563,10 €	2.291.701,34 €	+ 392.861,76 €

La présente délibération sera publiée, conformément aux articles L 1133-1 et L 1313-1 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ; elle sera par ailleurs transmise au Service Public de Wallonie, pour l'exercice de la tutelle prévue par les articles L 3131-1 § 1 - 1° et L 3132-1 du code wallon de la démocratie locale.

12. COMMUNICATIONS.

- Le point sur les travaux de la RN3.
- Le point sur les travaux à Queue-du-Bois.
- Informations sur la densité et les vitesses de circulation dans certaines rues.
- Problématique des plages d'ouverture de la cafétéria du hall omnisports.

13. REMPLACEMENT DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A L'A.G. DE LA SOCIETE DE LOGEMENTS « TERRE ET FOYER ».

LE CONSEIL,

Vu sa délibération du 17 décembre 2012 désignant Monsieur Didier HENROTTIN en qualité de délégué de la commune aux assemblées générales de la société de logement de service public *Terre et Foyer* ;

Attendu que, pour des raisons d'organisation interne de la société, il convient de remplacer Monsieur Henrottin par un autre délégué ;

Vu le code wallon du logement ;

Vu l'urgence, déclarée à l'unanimité des membres présents, conformément à l'article L 1122-24 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation (anciennement article 97 de la loi communale) ;

A l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE du fait que Monsieur Michel HECKMANS, échevin, domicilié Grand'Route, n° 178 à 4610 BEYNE-HEUSAY, remplace Monsieur Didier HENROTTIN en qualité de délégué aux assemblées générales de la société de logement *Terre et Foyer*.

La présente délibération sera transmise :

- à *Terre et Foyer*,
- à Monsieur HECKMANS.

La séance est levée à 23.00 heures.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,

Le Président,